

## Compte-rendu de la réunion du conseil du 24 juillet 2021

**Membres présents** : Mmes Annie HUOT-MARCHAND, Jennifer MASSENOT, MM. Vincent COURTY, Bernard GRAIZELY, Gaëtan HUOT-MARCHAND, Laurent LARESCHE, Bernard LOIGET, Pascal STUDER

**Membres excusés** :

Monsieur Julien QUÉRÉ donne procuration à Monsieur Vincent COURTY  
Monsieur Christian HÉRARD donne procuration à Monsieur Bernard LOIGET  
Madame Amandine GRAIZELY donne procuration à Monsieur Bernard GRAIZELY

**Secrétaire de séance** : Madame Annie HUOT-MARCHAND est secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de séance à 09h30

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour. Accord par 11 voix POUR

**1. Démission de Monsieur Christian HÉRARD en tant que délégué conseiller communautaire.**  
**1.1. Désignation d'un délégué titulaire**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal la nécessité de réélire un délégué pour siéger à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe suite à la démission de Monsieur Christian HÉRARD, courrier adressé à Monsieur le Préfet le 21 juillet 2021.

Monsieur Pascal STUDER accepte le poste de délégué titulaire à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe.

Dans l'ordre du Tableau :

Monsieur Bernard LOIGET démissionne de son poste de délégué à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe

Monsieur Gaëtan HUOT-MARCHAND démissionne de son poste de délégué à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe

Monsieur Julien QUÉRÉ démissionne de son poste de délégué à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe

Monsieur Pascal STUDER est désigné délégué pour siéger à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe.

**2. Validation du compte-rendu de la précédente réunion**

Le précédent compte-rendu est adopté par 11 voix POUR.

### **3. Délibération proposition de vente de deux parcelles par M. RELANGE Alain**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur RELANGE Alain, propriétaire de deux parcelles sur Charmoille à savoir :

- Parcelle A41 pour une contenance de 0.2271 ha
- Parcelle A145 pour une contenance de 0.2271 ha

Souhaite les vendre au prix de 1600€ TTC les deux parcelles.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de faire une offre des deux parcelles A41 et A145 à Monsieur RELANGE Alain pour la somme de 1000 € TTC.

### **4. Délibération gestion foncière – Demande de distraction et d'application du régime forestier**

Le Conseil Municipal demande par 11 voix POUR :

- L'autorisation de distraire du régime forestier la parcelle cadastrale suivante :
  - o Section C12 Sur le Chauffaud
    - Contenance totale : 0ha32a00ca
    - Contenance à distraire : 0ha32a00ca

En vue de vente à M. et Mme ANGYAN Catherine. Le Conseil Municipal assure que les parcelles citées ci-dessus sont parfaitement bornées et délimitées. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation.

### **5. Délibération de motion de soutien pour la Fédération nationale des Communes Forestières**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Fédération Nationale des Communes Forestières, en précisant qu'il invite à voter en Conseil Municipal une motion de soutien pour le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes Forestières et la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte et valide à l'unanimité la motion de soutien de la Fédération Nationale des Communes Forestières pour le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes Forestières et la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

### **6. Rénovation du cinéma – Assistance à Maître d'ouvrage**

Monsieur le Maire propose d'effectuer une étude à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du cinéma. Cette assistance est subventionnée à 60% par le Département.

Le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire que dans un premier temps, il faudrait prioriser les travaux à faire.

Au programme en début de mandat, le Conseil municipal était parti sur la voirie mais se pose le souci de la rénovation du bâtiment de la mairie.

Le Conseil municipal demande un temps de réflexion et un chiffrage sur les deux dossiers : rénovation du bâtiment et de la voirie et se prononcera ultérieurement sur la validation de l'étude.

## **7. Renouvellement ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €.

Monsieur le Maire a fait une demande d'offres auprès des différentes banques de la région.

La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté a répondu :

- Convention pour une année
- Montant : 200 000 €
- Paiement des intérêts : trimestriels
- Commission d'engagement : 0.35%
- Marge sur €str : -0.565% (0.90%)

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie et demande à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires pour la réalisation de cette ligne de Trésorerie.

## **8. Signature du compromis de vente du terrain de football entre la Commune et la société INTOO**

Monsieur le Maire fait lecture du compromis de vente du terrain de football entre la Commune et la société INTOO.

Après délibération, le Conseil municipal décide par 10 VOIX POUR et 1 CONTRE de vendre à la société Perspectives Habitat (INTOO) une parcelle d'environ 7620 m<sup>2</sup> figurant au cadastre sous les références suivantes moyennant le prix de 12€ / m<sup>2</sup> :

- Une partie de la section AB 286 – Au Village : 70a52ca
- Une partie de la section AB 289 – Au Village : 89a04ca
- Une partie de la section B 312 – Derrière les Tâtres : 11a24ca

Les frais du géomètre et du notaire seront à la charge de l'acquéreur et ainsi que tous les travaux de raccordement aux divers réseaux. (Voirie, réseaux divers)

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte.

## **9. Location terrain communal parcelle C22**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la GAEC HUOT-MARCHAND qui souhaite louer la parcelle C22 (chantier de bois).

Le Conseil municipal est d'accord sur le principe. Il faut dans un premier temps mettre une affiche et déterminer la surface louée et le montant du fermage. (Jusqu'à fin août)

Vote par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION.

## 10. Devis raccordement des EP (eaux pluviales) Rue de Chamesey

Monsieur le Maire fait lecture du devis de la société CRTP concernant le raccordement des eaux pluviales devant la menuiserie HUOT-MARCHAND (1 traversée de route + 1 regard) pour un montant de 2 270 € HT.

Un autre devis sera demandé au SIEF de Belleherbe.

### DIVERS

#### - Demandes de Concessions :

- Monsieur le Maire fait lecture de la demande de concession de M. et Mme SAINTVOIRIN René, accord à l'unanimité du Conseil municipal pour 4 places, 50 ans au cimetière de Charmoille
  - Monsieur le Maire fait lecture de la demande de concession de M. et MME DUBIEF Roger, accord à l'unanimité du Conseil municipal pour un cave-urne, deux places concédées pour 50 ans.
- Madame Nadine THIEBAUD demande le changement de sa numération de maison. Actuellement c'est le n°13. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de numéroter sa maison avec le n°15. Madame Nadine THIEBAUD aura à sa charge le changement de plaque et les adresses.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de M. PRETOT Simon qui demande un terrain agricole pour maraîcher. Refus à l'unanimité du Conseil municipal.
- Madame METTEZ demande du terrain à louer pour un cheval. Refus à l'unanimité du Conseil municipal et demande de se rapprocher de l'association Cheval Plaisir.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de M. et Mme SCHNEIDER Hervé : inondation dans leur cour et leur garage lors de forte pluie. Dans un premier temps voir pour un nettoyage (curage des canalisations).
- Décision modificative n°1 : virement de crédits pour payer la facture de bureau NATURA, numérisation du PLU
- Dépenses 202 : Frais d'urbanisme : + 400€
  - D 2158-127 Matériel atelier : - 400 €

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

- Terrain derrière l'école :
- Le sujet est encore en discussion
    - Coût de viabilisation à charge des acheteurs.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h40.

 Le Maire  
Vincent COURTY